

Tribune libre Trente-trois ans après

# Meurtre de Dulcie September à Paris: enfin la vérité et la justice?

**D**ulcie September était assassinée à la porte de son bureau à Paris, le 29 mars 1988. Cinq balles tirées presque à bout portant ne lui laissent aucune chance, elle est morte sur le coup. Après une enquête bâclée, la justice française déclarait le dossier clos par un non-lieu en juillet 1992. Cela ne pouvait satisfaire ni sa famille, ni ses ami.e.s, ni les militant.e.s anti-apartheid. Deux décisions administratives ont ensuite été prises par le parquet, une par le procureur de Paris, le 29 mai 2019, et une par le procureur général, le 9 janvier 2020, refusant la réouverture d'une enquête sur les raisons de sa mort.

C'est pourquoi sa famille a choisi de mener une action judiciaire contre l'État français, pour déni de justice, en demandant la réouverture du dossier et une nouvelle enquête sur l'assassinat de ses tante et belle-sœur. Elle demande aussi que cet assassinat soit considéré comme un crime d'apartheid, donc imprescriptible, puisque, au moment de son meurtre, Dulcie September était la représentante du mouvement de libération



**Jacqueline Dérens**  
Aûtrice

African National Congress (ANC) à Paris. Cette demande est soutenue par la Fondation Mandela, Stephan Aggett, neveu du militant anti-apartheid et syndicaliste Neil Aggett, mort en détention, des commissaires de la Commission de la vérité et de la réconciliation, Evelyn Groenink, journaliste, Bachir Ben Barka, Sylvie Braibant, le maire d'Arcueil où Dulcie a résidé, Pierre Laurent, sénateur communiste de Paris et vice-président du Sénat, l'Aspa, etc. Le dossier a été déposé et la première audience publique aura lieu le 11 octobre 2021.

En ce mois de mars consacré à lutte contre le racisme, en mémoire du massacre de Sharpeville, le 21 mars 1960, et à la suite de la journée consacrée à la lutte pour les droits des femmes, le documentaire *Murder in Paris*, réalisé par Enver Michael Samuel, est diffusé sur la chaîne de télévision sud-africaine SABC 3. Une conférence est organisée par la Fondation Mandela au Freedom Park de Johannesburg; enfin, l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris organise une visioconférence, ce lundi 29 mars.

Le documentaire *Murder in Paris* fait un portrait très complet de Dulcie avec les témoignages de sa famille et de ses camarades de lutte. Le film pose aussi la question brûlante: pourquoi Dulcie? Pourquoi abat-elle froidement cette responsable de l'ANC à Paris? Qui avait intérêt à la faire taire? Qu'avait-elle découvert de si gênant pour que la justice française classe l'affaire par un non-lieu? Pourquoi la direction de l'ANC à Londres n'a-t-elle pas répondu à ses appels en n'envoyant personne à Paris pour la seconder? Enver Michael Samuel donne la parole à Evelyn Groenink, la journaliste d'investigation néerlandaise qui a consacré plus de trente ans à enquêter sur cette affaire. Elle met à nu les relations entre la France et le régime de l'apartheid. Relations secrètes en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui exigeaient l'embargo total sur les ventes d'armes. La France, en plus de fournir du matériel militaire, a permis à l'Afrique du Sud de se doter de l'arme nucléaire. En Afrique du Sud, des documents déclassifiés apportent la preuve de ces relations illégales et les complications pour contourner l'embargo sur les armes ou le pétrole. Dans son livre *Apartheid, Guns and Money*, Hennie Van Vuuren a mis en avant ces relations secrètes comme motif probable de la volonté d'éliminer Dulcie September.

Trente-trois ans après le meurtre de cette dernière, allons-nous enfin connaître la vérité, et la justice sera-t-elle rendue à la famille de cette militante qui a sacrifié sa vie à une cause juste? •

Ouvrages parus: *Dulcie September, une vie pour la liberté* et *Femmes d'Afrique du Sud*, aux éditions Non Lieu.

*L'Humanité* lundi 29 mars 2021